



Location : moquette à changer

Par **Caroline**, le **15/06/2012 à 11:20**

Bonjour, je viens d'emménager dans un appartement dont la moquette, qui a plus de 10 ans, d'après l'agence, est immonde : couverte de tâches, craquée par endroit, très malodorante (pour être polie) . Lors de la 1ère visite , avant de louer, j'avais demandé un changement de ce revêtement de sol mais rien n'a été fait; à la signature, trois mois plus tard, c'était à prendre en l'état ou à laisser... Que puis-je faire? Apparemment, la propriétaire a plusieurs locations et refuse de faire ces travaux. J'ai lessivé tous les murs à mon entrée; ils étaient aussi très sales et j'ai même repeint deux pièces, je suis de bonne volonté... Merci
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **15/06/2012 à 12:50**

Bonjour, le plus simple puisque votre bailleur ne veut pas faire de travaux, peut -etre acceptera -t- il de les financer. Prenez un premier contact avec lui et essayez de négocier. Si vous arrivez à un accord, faites le par écrit afin d'éviter tous problèmes notamment à votre départ, cordialement